

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 26 juin, à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pagny la Ville, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique ordinaire, en salle de Conseil, sous la présidence de M. Henri MAUCHAMP, Maire.

Présents : M. Henri MAUCHAMP, Maire, M. François BARROSO-YELMO, 1^{er} Adjoint, Mme Cécile NICHELINI, 2^{ème} Adjointe, Mme Virginie HAIMERY, M. Jean-Paul GRISOLET, M. Valentin LANNEAU, Mme Christine MORON, Mme Edith REMIOT, M. Dominique TONAL, M BOQUILLON David.

Absent : Mme Béatrice QUENOT, excusée, pouvoir donné à M. Henri MAUCHAMP, Maire.

Secrétaire : Mme Christine MORON

Nombre de conseillers en exercice : 11 **Nombre de votants** : 11 **Quorum** : 7

Le Quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du PV du 05/06/2026**
- **Devis rénovation électrique pour l'épicerie participative**
- **Devis rénovation façades mairie**
- **Délibération à retirer et à reprendre**
- **Délibération tarifs repas 13 juillet**
- **Communications du maire et questions diverses.**

1 - Approbation du PV du 05/06/2026

Le procès-verbal du 05/06/2026 transmis aux conseillers est validé à l'unanimité.

- **2 – Devis rénovation électrique pour l'épicerie participative**

M. François BARROSO-YELMO a transmis au conseil un nouveau devis pour la remise aux normes électriques du local de l'épicerie participative, le montant de 1500 euros est bien inférieur aux précédents devis, pour les mêmes prestations.

Il s'agit de l'entreprise HEITZMANN de Lanthès qui a confirmé que le passage du Consuel n'est pas obligatoire à l'issue des travaux.

Monsieur Dominique TONAL, Conseiller, relève que le taux de TVA de 20 % appliqué concerne les constructions neuves, et propose de demander un nouveau devis avec le taux de TVA de 10 % appliqué pour les travaux de rénovation.

A l'unanimité, le conseil municipal retient le devis de l'entreprise HEITZMANN après correction du taux de TVA.

Pour: 11 – Contre: 0 – Abstention: 0

Délibération 35-2026 télétransmise en Préfecture le 06 juillet 2026

3 – Devis rénovation façades mairie

L'entreprise CELEN a été revue en entretien pour répondre aux compléments d'information qui avaient été notés lors du précédent conseil municipal. Elle confirme bien la reprise de l'enduit et la protection des pierres.

La couleur choisie pour le bâtiment est la même que la pierre suivant les recommandations des Bâtiments de France.

A l'unanimité, le conseil municipal retient l'entreprise CELEN pour effectuer les travaux.

Les travaux de la façade pourront démarrer début juillet si les conditions climatiques le permettent.

Les travaux des volets sont prévus en septembre.

Pour: 11 – Contre: 0 – Abstention: 0

Délibération 36-2026 télétransmise en Préfecture le 06 juillet 2026

4 – Délibération à retirer et à reprendre

La délégation accordée par le conseil municipal à M. Henri MAUCHAMP, Maire, concernant le recouvrement de sommes dues à la commune, n'est pas possible, selon l'article L.2122-22.

Ces problèmes devront donc être traités lors des conseils municipaux à chaque incident.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la reprise de cette délégation.

Pour: 11 – Contre: 0 – Abstention: 0

Délibération 37-2026 télétransmise en Préfecture le 06 juillet 2026

Le conseil délibère pour l'autorisation d'émettre un titre de recouvrement suite aux dégradations à la salle des fêtes lors d'une location pour un événement familial. Le conseil approuve à l'unanimité, la poursuite de remboursement des frais.

Pour: 11 – Contre: 0 – Abstention: 0

Délibération 38-2026 télétransmise en Préfecture le 06 juillet 2026

5 – Délibération tarif des repas du 13 juillet

Les tarifs du repas du 13 juillet ont été défini par Monsieur Henri MAUCHAMP, Maire, M .François BARROSO-YELMO, 1^{er} Adjoint et Mme Cécile NICHELINI, 2^{ème} Adjointe, les deux tarifs proposés ont été validés à l'unanimité par le conseil municipal, soit 20.50 € pour les Pagnotains, et 22.50 € pour les personnes extérieures à la commune.

Plusieurs conseillers regrettent cependant la faible différence de tarif entre les habitants de la commune et les personnes extérieures, il n'a pas été possible de faire autrement cette année, mais cette question sera réabordée lors d'un prochain conseil pour offrir un tarif préférentiel aux Pagnotains pour 2027.

Pour: 11 – Contre: 0 – Abstention: 0

Délibération 39-2026 télétransmise en Préfecture le 06 juillet 2026

6 – Communication du Maire et questions diverses

Un devis a été demandé à la Sté VERISURE pour la sécurisation des locaux communaux. Deux autres devis vont être demandés rapidement à Secteur Alarme et Elenova pour comparaison.

Selon le Plan national de prévention et de lutte contre les violences aux élus lancé en juillet 2023, un financement des dépenses concernant la mise en place de vidéoprotection, le renforcement des accès aux locaux, les systèmes d'alarme et de détection est possible selon certaines conditions.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la décision de monter un dossier pour la demande de financement, ce dossier sera présenté en septembre à la Préfecture.

Dernier point sur l'organisation des 13 et 14 juillet

VENDREDI 10 juillet :

Réception des tables et du matériel

Récupération de la vaisselle à Beane Réception

SAMEDI 11 juillet :

Montage du chapiteau à 7h par l'équipe habituelle de bénévoles.

LUNDI 13 juillet :

7 h : Installation des tables et des bancs

14 h : mise en place de la décoration des tables et du chapiteau par les décoratrices de Pagny

14h : mise à disposition de la remorque frigo par M. REMIOT

19h : service de l'apéro offert par la commune

MARDI 14 juillet :

7 h : accueil des exposants du vide-greniers

7 h : ouverture buvette

9 h : encaissement du paiement des emplacements

10h30 : installation plancha et friteuses pour la restauration

17h : Loterie des dames

17h30 : Remise des chèques cadeaux aux enfants qui passent en 6^{ème}

19h : rangement du mobilier avec l'équipe sur place

MERCREDI 15 juillet :

7h : démontage du chapiteau par l'équipe du montage

Prévoir des petites tables pour les points de ravitaillements pour le COLOR RUN

Le conseil municipal approuve la demande d'un devis à l'agence BILBAUT-BROIN de Saint-Jean-de-Losne pour la gestion de la location des deux appartements situés au-dessus de l'épicerie participative.

Les diagnostics obligatoires seront bien sûr à prévoir avant la mise en location.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

La Secrétaire de séance



Le Maire



En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées au cours de cette séance a été affichée au lieu habituel.